

## RESTAURATION

DE LA MAISON « LOUISE MIGNOT »

37 rue du coin d'amont

À Saint Laurent en GRANDVAUX

### 🌀 HISTORIQUE :

Cette ancienne ferme est un parfait exemple d'authentique bâtiment rural : partie habitation (cuisine, four à pain, cheminée, poêle, cave), grange et écurie. Très peu dénaturée dans ses volumes comme dans son aspect, elle constitue un des derniers témoins de la vie grandvallière traditionnelle.

Construite au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle a été léguée par Louise MIGNOT en 1973 au syndicat intercommunal de l'époque, appelé SIRES. Elle est désormais propriété de la Grandvallière (Communauté de communes du Grandvaux).



### 🌀 OBJECTIFS :

Relativement bien conservée, elle nécessite toutefois une réfection de la toiture (couverture et zinguerie), pour un coût de travaux estimé à environ 40 000 €.

La restauration intérieure sera réalisée dans un deuxième temps.

### 🌀 INTERET DU PROJET :

L'association "Les Amis du GRANDVAUX" a confirmé son grand intérêt à se voir confier la maison Louise MIGNOT pour :

- Conserver le patrimoine bâti grandvallier.
- Mettre en valeur les savoir-faire disparus, les objets anciens, les outils, la tradition culinaire.
- Réaliser des reconstitutions filmées.
- Faire connaître l'histoire et la vie des rouliers du Grandvaux.
- Organiser des animations, des échanges, des rencontres, tant sur le plan local que touristique, avec les jeunes (scolaires surtout), comme avec les anciens, et plus particulièrement ceux du Foyer Logement voisin.

[www.amisdugrandvaux.com](http://www.amisdugrandvaux.com)



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la Ferme « Louise Mignot » de Saint Laurent en Grandvaux, en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.

**Apportez votre soutien à cette opération  
et bénéficiez d'une réduction d'impôt !**

---

## Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

### **1 Organisation :**

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### **2 Moyens d'action :**

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

---

*Pour les particuliers, les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.*

*Par exemple, un don de 100 € est une économie d'impôts de 66 €.*

*Pour les entreprises, les dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T.*

*Par exemple, pour une entreprise un don de 500 € est une économie d'impôts de 300 €.*

---

FONDATION



PATRIMOINE

Fondation du Patrimoine  
Délégation régionale de Franche-Comté  
Maison du Bâtiment  
Valparc - École Valentin  
B.P 1239 - 25 004 Besançon cedex  
Tél/Fax : 03 81 47 95 14

[delegation-franche-comte@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-franche-comte@fondation-patrimoine.com)  
[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

---

## Département du Jura

Communauté de Communes  
**LA GRANDVALLIERE**  
1 place de la Mairie  
**39150 CHAUX DU DOMBIEF**

Tel. : 03.84.60.20.63 / Fax : 03.84.60.25.41



## Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la RESTAURATION DE LA FERME « LOUISE MIGNOT » A SAINT LAURENT EN GRANDVAUX

*(chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Ferme Mignot de Saint Laurent)*

**Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.**

**Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T.**

**Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.**

Mon don est de : .....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

NOM : .....OU SOCIETE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine**

Maison du bâtiment  
BP 1239 - 25004 BESANÇON cedex  
Tel/Fax: 03.81.47.95.14

*Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*